

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur la Révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la COMMUNE de CLERES

Le Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (C.C.I.C.V.) a prescrit par arrêté n°U-2019-03 en date du 6 mai 2019 l'ouverture d'une enquête publique portant sur :

**le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
de la commune de Clères,**

du lundi 3 juin 2019, 9h00, au mercredi 3 juillet 2019, 17h00.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de ROUEN a désigné Madame Bénédicte LAPIERRE, ingénieure territoriale en activité, en qualité de Commissaire Enquêtrice.

Le dossier d'enquête publique du projet de révision allégée du P.L.U. ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public :

- ✓ **à la mairie de Clères** aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :
le lundi et le jeudi de 08h30 à 12h00, le mardi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00, le mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- ✓ **à la C.C.I.C.V., Pôle de Montville**, Maison de l'intercommunalité, 9 place de la République BP 25 76710 Montville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
- ✓ **Le dossier d'enquête publique est aussi disponible sur le site Internet de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (www.intercauxvexin.fr, rubrique "Actualité des documents d'urbanisme")**.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie de Clères pour consulter le dossier sous sa forme numérique.

La Commissaire Enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations à la mairie de Clères aux jours et heures suivants :

- **le vendredi 7 juin de 14h00 à 17h00**
- **le mardi 2 juillet de 15h00 à 19h00**

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur les registres. Elles peuvent également être adressées à la Commissaire Enquêtrice par écrit à l'adresse suivante : Mairie, 7 rue Edmond-Spalikowski, 76 690, Clères ou par voie dématérialisée via un registre en ligne sur le site de la Communauté de Communes.

Dès publication du présent avis, toute personne pourra sur demande écrite et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de :

- **Secrétariat de la Mairie** : 7 rue Edmond-Spalikowski, 76 690, Clères. Tél : 02.35.33.23.31 ;

- **C.C.I.C.V. : Pôle de Martainville**, 190 Route du Château, 76116 Martainville-Epreville. Tél : 02.35.23.13.37.

30 jours après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la C.C.I.C.V., pôle de Montville et pôle de Martainville, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également consultables sur le site Internet de la Communauté de Communes à l'adresse www.intercauxvexin.fr pendant une année. Après la procédure d'enquête publique, le projet de révision allégée n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.